



# TARIFS & REGLEMENT FINANCIER

(annexe à la fiche d'inscription)

\*

## 2023-2024

	Période facturée	Maternelle PS (le matin uniquement)	Autres classes
Frais généraux annuels *	Septembre	256,00 €	
Contribution enseignement SEPT	Septembre	130,00 €	181,00 €
Contribution enseignement TRIM 1	1 <sup>er</sup> trimestre	388,00 €	541,00 €
Contribution enseignement TRIM 2	2 <sup>ème</sup> trimestre	388,00 €	541,00 €
Contribution enseignement TRIM 3	3 <sup>ème</sup> trimestre	388,00 €	541,00 €
<b>Total annuel</b>		<b>1 550,00 €</b>	<b>2 060,00 €</b>

\* Frais généraux annuels : assurances, frais administratifs, eau, électricité, matériel de sport, jeux...

### Autres frais :

- Droits d'inscription des nouveaux élèves : 40 € par enfant, facturé en septembre
- Etude régulière (L/M/J) : 20 € en septembre ; 70 € le trimestre / Etude occasionnelle : 3 €
- Livres loués par l'école : 3 € par année scolaire et par livre (Cf. liste de livres par classe)
- Forfait photocopies : 30 € par année et par enfant
- Surveillance des paniers-repas : 2 € par jour et par enfant

### Réductions :

Les familles ayant plusieurs enfants inscrits dans l'école bénéficient d'une réduction sur la contribution d'enseignement de 10% pour le 2<sup>ème</sup> enfant, 15% pour le 3<sup>ème</sup>, 20% pour le 4<sup>ème</sup>...

\*\*\*\*\*

**Rappel :** L'inscription de vos enfants à l'école Saint-Joseph suppose l'acceptation du présent règlement financier. Pour toute situation particulière ou difficulté financière, merci de prendre directement contact avec l'économat à l'adresse : [econome@saintjoseph.ovh](mailto:econome@saintjoseph.ovh) ou au 06.64.40.06.43.

### Autres informations :

***Tout mois commencé reste dû même en cas de départ en cours d'année !***

L'inscription au panier-repas ou à l'étude se fait **pour le mois**. Les changements de régime d'un mois à l'autre doivent être signalés par mail **15 jours avant le début du mois concerné**.

En cas d'absence prolongée pour cas de force majeure ou une maladie d'une durée de 6 jours consécutifs ou plus (dûment constatée par certificat médical) un remboursement peut être effectué.

- 1. Arrhes :** Montant non remboursé en cas d'une annulation d'inscription sauf cas de force majeure (mutation...)
- 2. Facturation :** 4 factures sont établies au cours de l'année. La première en septembre puis au début de chaque trimestre scolaire. Une facture complémentaire à la fin du mois de juin vous sera éventuellement adressée pour des frais qui seraient postérieurs à la facture du 3<sup>ème</sup> trimestre (étude occasionnelle, sorties...)
- 3. Sorties de classe – Pèlerinages :** Facturation sur pièce.
- 4. Panier-repas :** Le repas est fourni par les parents. La réglementation des paniers-repas doit être acceptée et signée par les parents et l'élève inscrit au début de chaque année scolaire.
- 5. Mode de règlement (le paiement des factures peut être effectué en une ou plusieurs fois) :**
  - Virement (IBAN : FR76 3000 3035 6200 0500 1275 152-BIC : SOGEFRPP – Banque : SG)
  - Chèque à l'ordre de Ecole Saint-Joseph
  - Espèces contre reçu

M.à.J : 13/06/23